



L'emplacement du futur hôpital ne serait pas assez desservi. Un argument que les Conseils d'Etat vaudois et valaisan contestent. BITTEL/A

Un emplacement mal desservi?

HÔPITAL RIVIERA-CHABLAIS ► Le lieu choisi pour l'implantation du futur établissement de soins est mis en cause par Maria Lezzi, cheffe de l'Office fédéral du développement territorial.

MARIE DORSAZ

L'emplacement du futur Hôpital Riviera-Chablais est-il menacé? C'est en tout cas ce que peut faire penser la lettre adressée aux gouvernements vaudois par Maria Lezzi, cheffe de l'Office fédéral du développement territorial (ARE). Selon une information du quotidien «24 Heures», le site est remis en cause dans le cadre du «projet d'agglomération transports-urbanisation», dans lequel se sont lancées treize communes de la Riviera et du Bas-Chablais vaudois, ainsi que cinq de la Veveyse fribourgeoise.

L'emplacement du futur hôpital valdo-valaisan ne serait pas optimal. La Confédération remet en cause sa desserte par les transports publics. Selon elle, les nouvelles lignes de bus prévues ne sont pas suffisantes et la création d'une gare serait nécessaire. L'établissement devrait alors être construit sur un terrain plus proche de la ligne CFE. Un déplacement de 800 mètres suffirait à satisfaire cette demande.

La réaction de l'ARE reste incompréhensible aux yeux des Conseils d'Etat valaisans et vaudois, selon Antoine Lattion,

président du comité de direction de l'Hôpital du Chablais. «*Cette décision provient d'une méconnaissance, et de la région, et du dossier*», réagit-il. «*Toute une étude a été faite sur la mobilité et les transports dans le cadre de ce projet. La zone sera très bien desservie.*»

Pas de menace pour le calendrier

Toujours selon «24 heures», l'ARE procéderait à une pression financière. En cas de refus, la Confédération pourrait réduire sa part au financement des projets de transports de la Riviera.

Les représentants des gouvernements vaudois et valaisans devraient rencontrer Maria Lezzi dans les prochaines semaines. Antoine Lattion, quant à lui, ne craint pas pour la suite des événements. «*Tout suivra normalement son cours. Le calendrier de la construction ne sera pas menacé. Les Conseils d'Etat sont en mesure d'arranger les choses.*» Pour rappel, le futur hôpital, projet des cantons de Vaud et du Valais, devrait être réalisé en 2015. Son coût global avoisinera les 300 millions de francs.

QUATRE QUESTIONS À MAURICE TORNAY



Le conseiller d'Etat en charge de la Santé, **Maurice Tornay**, maintient fermement son soutien au projet d'hôpital du Chalais.

Que pensez-vous de la prise de position de l'Office fédéral du développement territorial?

Le dossier a été traité de manière approfondie, notamment par l'EPFL. Si l'on tient compte de l'ensemble des critères d'analyse, on arrive sur la solution de Rennaz. L'Office fédéral du développement territorial a pris une seule lunette de lecture, celle de la localisation. Ce genre d'approche est une erreur. Ce type de dossiers complexes nécessite une approche globale, surtout que celui qui nous occupe ici a été mis en route il y a trente ans et qu'il avance depuis dix ans.

Etes-vous toujours convaincu par la localisation du site?

Oui, j'en suis toujours convaincu. J'ai encore visité le lieu le 1er juillet. J'ai pu constater qu'en sortant de l'autoroute, on tombe sur le terrain choisi pour le futur hôpital. C'est clair que des aménagements supplémentaires devront être entrepris.

Est-ce que l'intervention de l'Office fédéral du développement territorial remet en cause le projet de l'hôpital du Chablais?

Non, clairement non.

Certains élus, dans le centre du Valais surtout, ne comprennent pas l'existence d'un tel projet de nouvel hôpital, alors qu'il paraît évident qu'il y a déjà trop d'hôpitaux en Suisse, voire même en Valais. Etes-vous convaincu par ce dossier?

Oui, parce qu'on remplace six établissements de soins aigus par un seul hôpital. C'est ce qui a emporté ma décision personnelle.

PROPOS RECUEILLIS PAR JEAN-YVES GABBUD



L'entrée au collège sera plus difficile et la troisième année du cycle sera valorisée afin de permettre aux jeunes de mieux définir leur orientation professionnelle. LE NOUVELLISTE

Au boulot!

RENTREE SCOLAIRE ► Loi sur le nouveau cycle d'orientation et loi sur le statut et le traitement du personnel enseignant, mise en vigueur de l'Accord suisse (HarmoS)... les écoliers ne seront pas les seuls à avoir du travail cette année scolaire.

FRANCE MASSY

Directeurs d'écoles, membres des associations pédagogiques, inspecteurs scolaires, collaborateurs du Département de l'éducation de la culture et des sports ont reçu les dernières recommandations de Claude Roch avant la rentrée scolaire. Le chef du DECS en a profité pour expliquer les objectifs visés par son département. Il a tout d'abord souligné la qualité de l'école valaisanne et affirmé son désir de voir ces bons résultats se renforcer.

Conforter l'image positive de l'enseignant et le soutenir dans ses activités, promouvoir les langues, intégrer les aspects culturels et sportifs à l'ensemble de l'enseignement, anticiper les conséquences qui vont découler de la nouvelle loi sur les universités, et s'assurer de la mise en place d'HarmoS, le concordat intercantonal d'harmonisation scolaire, font aussi partie des buts que le DECS s'est fixé à court et moyen terme.

Les grands travaux. Le projet de loi sur le nouveau Cycle d'Orientation sera soumis en deuxième lecture au Grand Conseil lors de la session de septembre. Il prévoit notamment un accès plus sélectif aux études gymnasiales. L'entrée au collège sera donc plus difficile (4,5 de moyenne) et la troisième année du cycle sera valorisée afin de permettre au jeune de mieux définir son orientation professionnelle (stages en entreprises, etc.). L'accent sera également mis sur l'apprentissage des langues (notons qu'avec HarmoS, l'anglais est introduit dès la 5e primaire). Davantage de soutien pédagogique sera accordé aux élèves plus faibles.

De nouvelles lois sur le statut et le traitement de l'enseignant sont en cours d'élaboration. Le principal objet de discussion est le temps d'enseignement. Les vacances d'été passeront sans doute à cinq semaines continues, l'enseignant devant se tenir à disposition de l'école une semaine après la fin des cours et une semaine avant la reprise.

Plan de scolarité harmonisé. L'harmonisation du plan de scolarité suscite bien des débats. «*C'est un véritable casse-tête*» avoue Claude Roch. Finalement après bien des négociations, dès l'année 2010-2011, le Valais romand aura un plan de scolarité unique pour toutes les écoles, tandis que les établissements scolaires du Haut-Valais auront le choix entre deux variantes (notamment une semaine de vacances en mai pour les zones touristiques). Toutefois, toutes les écoles reliées à un même cycle d'orientation devront opter pour la même solution.

EN BREF

CHUTE AU MONT VÉLAN
Alpiniste grièvement blessée

Vendredi 14 août, à 8 h 50, un accident de montagne s'est produit au Mont-Vélan, au-dessus de Bourg-Saint-Pierre. Une personne a été grièvement blessée. Selon les premiers éléments de l'enquête ouverte par la police cantonale, deux alpinistes effectuaient l'ascension du Mont-Vélan (3731 mètres). A une altitude approximative de 3200 mètres, pour une raison encore indéterminée, un des deux alpinistes a fait une chute de 200 mètres dans un couloir. Ils n'étaient pas encordés au moment des faits. Grièvement blessée, l'alpiniste – une ressortissante allemande âgée de 39 ans – a été héliportée à l'hôpital de Sion. OR/C

GRAND CONSEIL
Soutien au développement du val d'Hérens

JEAN-YVES GABBUD

Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil de débloquer un crédit-cadre de plus de 5,6 millions de francs en faveur du développement du val d'Hérens.

«*Le val d'Hérens a vu se concrétiser entre 2004 et 2008 un projet pilote de développement régional. Il débouche aujourd'hui sur un véritable projet de développement régional*

pour la période 2009-2015», commente l'Exécutif cantonal dans son message adressé aux députés.

Les buts visés par ce développement sont l'augmentation de la valeur ajoutée des produits et des prestations agricoles, la consolidation et la mise en réseau de l'offre agricole et la promotion de la vallée comme destination touristique.

Le projet hérensard est composé d'un catalogue de 18 mesures. Elles vont de la réfection de bisces à la construction d'une arène polyvalente, devant servir notamment aux combats de reines, en passant par la mise en place de bâtiments agrotouristiques privés d'accueil, d'hébergement et de restauration.

Le budget global de ces mesures est évalué à un peu plus de

21 millions de francs. La Confédération devrait soutenir ces projets à hauteur de 6 millions, à condition que le canton s'engage lui aussi. Le Conseil d'Etat propose donc au Parlement de débloquer une enveloppe de 5,61 millions, montant qui devrait être engagé d'ici au 30 juin 2015.

La décision du Grand Conseil tombera le 10 septembre prochain.